



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 4 avril 2023 à 18 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

45-47, rue de Rotterdam (lot 2 811 812)

Demande visant à :

- Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal dont la marge avant serait d'au moins 11,97 mètres au lieu d'un minimum de 15 mètres, tel que stipulé à l'article 4.20.4.1 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone IA-1.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 20 mars 2023

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca